

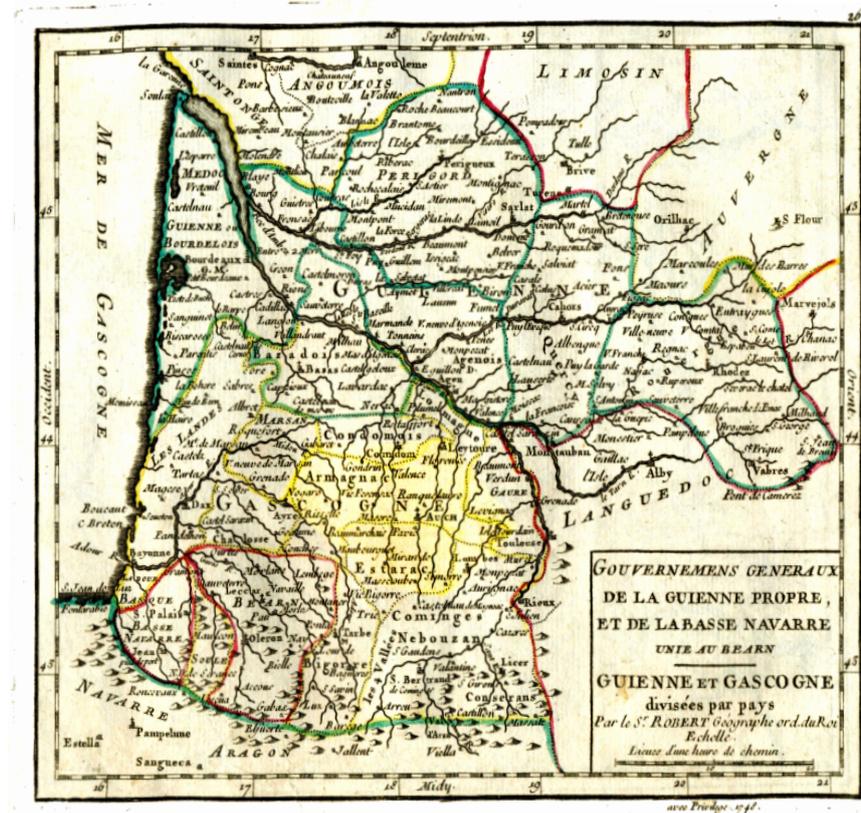


Généalogie Gasconne Gersoise

Armagnac-Commois-Lomagne-Fezensac-Astarac
Gaure-Comminges-Pardiac

Revue
Trimestrielle

N° 73
Décembre
2010



<http://membres.lycos.fr/geneagg/>

ISSN 1241-5510

Sommaire

<i>Le mot du Président</i>	<i>p. 3</i>
<i>Assemblée Générale Ordinaire 16 Octobre 2010</i>	<i>p. 4</i>
<i>La Revue des Revues</i>	<i>p. 8</i>
<i>Migrants Gascons</i>	<i>p. 9</i>
<i>La Famille FAGET à Mouchan</i>	<i>p. 13</i>
<i>Bernard FAGET sous-préfet</i>	<i>p. 14</i>
<i>Dessine moi un arbre</i>	<i>p. 30</i>
<i>Nord e Mejorn</i>	<i>p. 32</i>
<i>Service d'Entraide</i>	<i>p. 35</i>
<i>Recherches Généalogiques à Salt Lake city</i>	<i>p. 36</i>
<i>Assignation royale à comparaître 29 Janvier 1789</i>	<i>p. 37</i>
<i>Généalogie de la Maison de Valois</i>	<i>p. 38</i>
<i>Questions réponses</i>	<i>p. 40</i>
<i>Les branchés Internet</i>	<i>p. 43</i>
<i>Ce que vous devez savoir</i>	<i>p. 45</i>
<i>Du Moulin de Labarthe</i>	<i>p. 48</i>

Comité de Rédaction

Elise Gazeau

Jean Claude Brettes

Jean Jacques Dutaut-Boue

Christian Sussmilch

A VANT PROPOS

Notre Assemblée Générale, du 16 Octobre 2010, amorce une nouvelle étape dans la vie de notre association. Après de mûres réflexions, votre Conseil d'Administration s'est restructuré et élargi pour faire face aux nouvelles mutations qui attendent le monde généalogique de demain.

2011. La demande d'accès rapide aux informations se verra facilitée avec la finalisation de notre nouveau site internet. Avec des fonctionnalités plus riches et plus interactives, une plus grande visibilité, des informations directement accessibles à nos adhérents, notre site permettra d'organiser, partager et structurer directement les travaux avec tout navigateur Internet. Ainsi nous diffuserons mieux l'information et faciliterons la coopération entre adhérents.

2011. Nos publications, outre la sortie annuelle de notre CD de Dépouillements 2010, seront complétées par des versions numériques et papier de textes anciens ou locaux. Nous souhaitons donner aussi une nouvelle impulsion à la Formation/Recherche sous les formes que nous avons indiquées lors de notre Assemblée Générale du 16 Octobre 2010.

2011. En décembre notre association aura 20 ans, un jubilé qui doit marquer notre vie associative. A cet effet, en joignant aux idées que nous émettons vos propres contributions—(voir aussi le formulaire ci-joint)—nous formons le vœux que cette année 2011 soit à la fois une commémoration et pose les prémices d'une nouvelle évolution.

2011 est à nos portes. A cet effet nous désirons ajouter votre contribution aux idées que nous émettons. Voir le formulaire ci-joint.
Nous souhaitons que l'année 2011 soit à la fois une commémoration et marque le début d'une nouvelle évolution.

2011 est à nos portes, l'ensemble du Conseil d'Administration se joint à nous pour vous souhaiter de joyeuses fêtes de Noël, et vous présenter nos vœux les meilleurs pour l'année nouvelle.

Elise Gazeau
Présidente Honoraire

Christian Sussmilch
Président

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le 16 Octobre 2010, vous étiez nombreux à nous rejoindre dès 10 h, à MARSAN pour l'Assemblée Générale Ordinaire qui concluait notre 20^{ème} rendez-vous annuel.

Nos adhérents trouveront ci-après le contenu du Rapport d'activité et moral qui a été prononcé à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport financier qui comme à son habitude témoigne de la bonne santé de notre association.

L'Assemblée Générale Ordinaire a donné quitus à la fois au rapport moral et financier. On passait ensuite à l'élection des membres du Conseil d'Administration:

Les candidats :

Deux membres du conseil étaient renouvelables: Mrs BRETTE et ROLLIN.

Le nouveau Conseil est composé de :

Mme GAZEAU, Mrs SUSSMILCH, ROLLIN, BRETTE, PECHBERTY, RESPAUT, DAGUZAN, TALFER, ESTINGOY.

Vient ensuite l'élection du Bureau :

Présidente honoraire :Mme GAZEAU
Président : M. SUSSMILCH
Vice-Président : M. ROLLIN
Secrétaire : M. BRETTE
Secrétaire adjoint : M. PECHBERTY
Trésorière : Mme RESPAUT

La fin de matinée a été propice à de nombreux échanges qui se sont poursuivis durant le repas et l'après-midi où les nombreuses questions posées, les suggestions pour l'organisation du 20^{ème} anniversaire de notre association, l'intérêt de faire un voyage de recherches à Salt Lake City, témoignent encore une fois de l'intérêt que vous portez à cette journée .

On se quitta vers 17 heures avec de nouveaux projets de recherches...

Merci encore pour votre participation active, bon travail à tous et à l'année prochaine...

Christian Sussmilch

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ 2010

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, ce 16 Octobre 2010, nous voici de nouveau à MARSAN.

Cette année 2010 aura été encore une fois riche en activités.

C'est toujours à Auch, Salle des Cordeliers, que se sont déroulées les séances, maintenant traditionnelles, d'initiation à la généalogie avec Jean Claude BRETTE. En 2011 la fréquence restera mensuelle - à des dates et lieux qui vous sont indiqués dans le présent bulletin, notre site Internet et par voie de presse. Des initiations complémentaires à l'élaboration du Dictionnaire Généalogique seront proposées ainsi que d'autres formations qui se révéleraient être utiles. Je crois que l'on peut applaudir et remercier Jean Claude BRETTE pour son travail.

Le Samedi 29 Mai avait lieu notre sortie de Printemps à BARBOTAN LES THERMES. 2010 verra la maintenant 7ème mise à jour du CD ROM des dépouillements du GGG dans la version Indexée grâce au travail efficace de Mr TALFER assisté de M DENUX. Plus de la moitié des 462 communes que compte actuellement le département du Gers font à l'heure actuelle l'objet d'un dépouillement. L'activité de nos fidèles chercheurs - dans le cadre du Programme de Numérisation et de Dépouillement Systématique(PNDS) - rend ce résultat possible. Que tous nos dépouilleurs soient remerciés pour leur travail et je crois qu'on peut aussi les applaudir.

Pour 2010, les projets que nous vous proposons s'ordonnent autour d'une thématique d'évolution qui va consister à :

1 – Permettre à nos adhérents la consultation sur notre site internet de nos microfilms .Il s'agit de constituer une base de données accessible par l'intermédiaire d'un hébergeur professionnel et aussi accélérer la diffusion de nos contenus généalogiques.

2 –Donner une nouvelle impulsion à la Formation / Recherche : Par le biais des Ateliers mensuels et des initiations (Dépouillement, Dictionnaire Généalogique, Paléographie et toponymie gasconne avec un professeur d'Occitan, ...), et des moments plus axés sur la recherche.

Comme toujours nous vous demandons, au cours de cette journée particulière de nous faire des suggestions (manifestations, réunions...) des remarques afin que nous puissions continuer de cheminer ensemble...

Et aussi n'oubliez pas qu'en Décembre 2011 la Généalogie Gasconne Gersoise aura 20 ans. ...

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, nous vous demandons donc de nous donner quitus pour notre action et d'approuver ce rapport moral et d'activité.

G.G.G. : ANNÉE COMPTABLE 2010

RECETTES :

Les recettes, pour l'exercice 2010, qui s'échelonne entre l'Assemblée générale de 2009 et aujourd'hui, sont de : **9 215 €**

Elles proviennent essentiellement des Cotisations (**5 514 €**), des REPAS (**1 198 €**), des ventes de CD (**1 390 €**), Intérêts livret (**461 €**), vente Hors Série N°1 (**270 €**) et Produits exceptionnels (**382 €**).

DÉPENSES :

Les dépenses, pour l'exercice 2010 se montent à : **5 646 €** comprenant les dépenses de Fonctionnement (Matériel de bureau **787 €**, Honoraires **670 €**, Repas **1 361 €**, Frais Postaux **1 095 €**, Frais bancaires **41€**, Charges exceptionnelles **100 €**, Publications **1 592 €**).

BILAN :

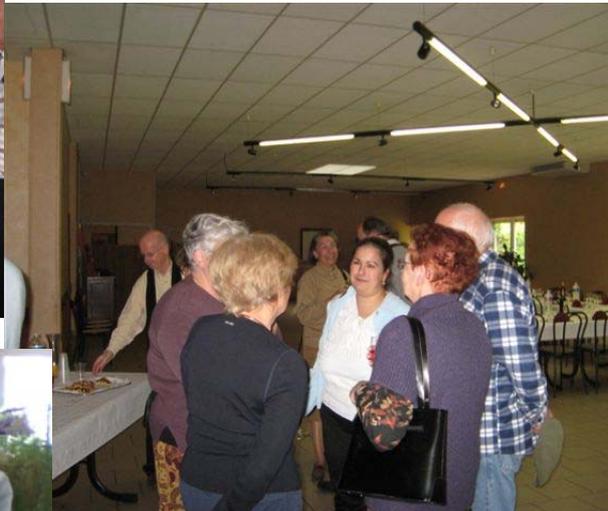
Au 30/09/2010 la Généalogie Gasconne Gersoise dispose de :

COMPTE COURANT : **8 126 €**

COMPTE SUR LIVRET : **27 630 €**

Soit un montant total disponible de **35 756 €**





Crédits photographiques : Christian ROLLIN, Yves TALFER

La REVUE des REVUES

Moi Géné	N° 75
C.G du Bassin d'Arcachon	N° 45
La France Généalogique	N° 253
C.Histoire et Généalogie du Périgord	N° 94
C.G du Sud-Ouest	N° 5
Société Généalogique Canadienne Française	N° 264
Cercle Héraldique- Généalogique Historique du Lot et Garonne	N° 102
Généalogie Briarde	N° 82
C.G du Cestadais	N° 31
C.G du Languedoc	N° 128-129
C.G des Landes	N° 95
Histoire et Généalogie Landaise	N° 3
Provence Généalogique	N° 157

MIGRANTS GASCONS

par Christian Susmilch



Ci- après un état non exhaustif des travaux effectués sur le vaste sujet des migrations et parus dans notre revue :

- N° 10 -11 Passagers pour les Isles au départ de Bordeaux, M. Christian Susmilch
- 54 Pionniers Gascons au Québec, M. Christian Susmilch
- 14 Les migrations gasconnes vers les Isles et le Québec, M. Christian Susmilch
- 14 De St Michel à St Michel, itinéraire d'un gascon, M. Henri Subsol
- 15 Protestants dans le Vicomté de Fezensaguet au XVIIème siècle, M. Christian Susmilch
- 19 Gascons en Nouvelle France, Mme Lechelon-Bertin
- 20 Alphonse Desjardins mon illustre cousin, M. Charles Mas
- 22 23 Gascons aux Antilles au XVIII ème siècle, M. Christian Susmilch
- 24 Pérégrination d'un émigré gascon vers le Canada, Mme Simone Gallene
- 26 Autour de l'émigration Gersoise en Amérique, M. Guy Sénac de Monsebernard
- 26 Gersois de la paroisse d'Estampes, M. Guy Sénac de Monsebernard
- 27 Migrations Gasconnes : Le Québec 1608-1825, M. Christian Susmilch
- 28 L'émigration des Barcelonnettes, Mme C. Guiraud
- 30 A la découverte de la Nouvelle France, Mme Elise Gazeau
- Les Orgues Casavant, Mme Huguette Loubert
- Lotois dans les Isles d'Amérique, M. Philippe Deladerriere
- 33 L'odyssée de Pierre Loubère, Mme Huguette Loubert
- 34 Les cousins d'Amérique, Mr Jacques Beyries
- 43 Les Gaston de Mauvezin, Mr Christian Susmilch
- 49 Blaise Cassaignoles, M R. Touton
- 50 Aux Aussat et Lannefrancon, M Guy Sénac de Monsebernard

...

LES MIGRANTS GASCONS

NOM	Prénom	Age	Origine	Destination
DUPUYAU	Jean		SAINT MARTIN D'ARBEROUE	
HORESTEILLE	Mathieu		SAINT MARTIN D'ARBEROUE	
CAMICAS	Joseph	22	SAINT MONT	Martinique
CAMICAS	Alexis	26	SAINT MONT	Martinique
SAINT MONT	Bazille	40	SAINT MONT	St Domingue
OLIVIER	Bernard	40	ST NICOLAS DE LA GRAVE	LE TROU
SANTENILLE	Raymond	30	SAINT ORENS	PORT AU PRINCE
LAFOND	Jean		SAINT PAUL d'OUAIL	
DAGUERRE	Dominique		SAINT PEE / NIVELLE	
DOYERSAVAL	Martin		SAINT PEE / NIVELLE	
FARANDIET	Bernard		SAINT PEE / NIVELLE	
LE CHANTEUR	Gabriel Robert		SAINT PIERRE D'AUBEZIES	LES CAYES
CHINIC	Martin		SAINT PIERRE D'IRRUBE	
DUPONT BOUSPIL-LAT	J ?		SAINT ROND	CROIX des BOUQUETS
DUALT	Joseph		SAINT SATURNIN	BASSE TERRE
DUHARD	Georges	21	SAINT SAUVY	Martinique
LAMOTHE (de)	François		SAINT SEVER	
SOUPIRAN	Simon		SAINT SEVER	
DUCLOS	Antoine		SAINT VINCENT	
REBEL	Pierre		SAINTE COLOMBE EN BRUIHL	

LES MIGRANTS GASCONS

NOM	Prénom	Age	Origine	Destination
PAYET	Pierre		SAINTE FLORENCE	
BEZIS	Jean Baptiste		SAINTE MADELEINE	
DUMOUCHEL	Joseph		SAINTE CHRIS- TIE	LA SOUFRIERE
DUTEAU	Guillaume	31	SAINTE CHRIS- TIE	SAINT MARC
DAMBOURGES	Pierre		SALIES DE BEARN	
DORION	Pierre		SALIES DE BEARN	
ETOURBIL	Antoine		SALIES DE BEARN	
DESQUEYROU	Fabien	25	SAMALUN	GUADELOUPE
CARRERE	Jean Pierre	26	SAMATAN	ST DOMINGUE
CARRERE	Jean Pierre	30	SAMATAN	ST DOMINGUE
LAFOND	Pierre	26	SAMATAN	ANTILLES
TOURNIE	Louis Germain	26	SAMATAN	ST DOMINGUE
SACRISTE de	Marianne		SAMAZAN	ANGLETERRE
SACRISTE de	Henriette		SAMAZAN	ANGLETERRE
SACRISTE de	Marie Blanche		SAMAZAN	ANGLETERRE
des RIVES du MARAIS	Jean Baptiste	56	SARAMON	SAINT PIERRE
LA VERGNE	Guillaume	58	SARAMON	LA TRINITE
PAU	Jacques	25	SARAMON	MARTINIQUE
DAGUERRE	Michel		SARE	
FOURMY	Raymond		SARE	

LES MIGRANTS GASCONS

NOM	Prénom	Age	Origine	Destination
BORDES	Jacques	25	SARRANT	St Domingue
HAUQUET	Jean Marie	27	SARRANT	PORT AU PRINCE
SIMUSSACQ	Pierre	19	SAUMEJEAN	LEOGANE
CAILHAU	Jacques		SAUMONT	GROS ILET
RIVIERE	François		SAUMONT	PETITE RIVIERE
RIVIERE	Laurent	25	SAUMONT	PETITE RIVIERE
RIVIERE	Pierre	23	SAUMONT	PETITE RIVIERE
ROUS	Pierre		SAVIGNAC DE DURAS	LES CAYES
PREVOST	Elie		SAVIGNAC DE DURAS	
BONNET	Jean	34	SEAILLES	PETITE RIVIERE
DOSSET	Guillaume	49	SEISSAN	BASSE TERRE
LAGRANGE	Bernard	19	SEISSAN	Guadeloupe
PONDENSAN de la GRANGE	Bernard		SEISSAN	BASSE TERRE
PONDENSAN de la GRANGE	Bernard		SEISSAN	BASSE TERRE
AUDIRAC	Pierre	23	SEMBOUES	Martinique
MASCLAS	Dominique		SEMBOUES	SAINTE ANNE
SAINTE HILAIRE	Jean Baptiste		SEMBOUES	SAINTE ANNE
BOURREGE	Louis	37	SEMEZIES	St Domingue
NARBONNE	Jean Baptiste	22	SEMEZIES	Le Cap
DESROSIERES	Antoine	31	SERIGNAC	PETITE RIVIERE
GRAS	Antoine	33	SERIGNAC	FORT DAUPHIN

LA FAMILLE FAGET

A MOUCHAN

La famille FAGET est présente à Mouchan, Betranon, dès le début du XVIII^{ème} siècle. (cf. Bulletin n°19 de la Généalogie Gasconne Gersoise).

A cette époque on note déjà la présence de Frix FAGET et de Marie DUPRAT (mariée en seconde noce à Jean DUCOUSSO) qui sont à l'origine de la branche implantée à Mouchan. Au cours du XVIII^{ème} siècle on note déjà un Estienne FAGET, fils du couple précédent, comme consul de Mouchan.



Au début du XIX^{ème} siècle la descendance (7 enfants) d'Estienne FAGET (petit-fils du précédent) et de Marie LABEAU se disperse. Bernard FAGET devient Percepteur à Miramont de Guyenne (Lot et Garonne), Mathieu FAGET devient propriétaire à Pébérère (commune de Condom)... Ne reste à Mouchan que Joseph FAGET (2^{ème}) né en 1811, propriétaire au Blanquet qui épouse Jeanne BORDENEUVE en 1836.

Joseph FAGET, (1804-1872), épouse à Mouchan en 1831 Bernarde DUPRAT demeurant à La Terrade, fille de Bernard DUPRAT et de Marie MONDIN. De cette union seront issus :

- Marie, décédée à 22 mois,
- Joseph (1840-1916) qui ira à Montréal du Gers.
- Joseph Bernard (1835-1909), Bachelier es Lettres et Licencié en Droit, siégera longtemps au Conseil Municipal de Mouchan, comme adjoint (1861) et Maire (1861 à 1866, 1870 à 1871, 1878 à 1881) et deviendra Sous-Préfet par la suite.

Durant sa carrière municipale, Joseph Bernard FAGET, est à l'origine du Mouchan moderne. C'est lui qui fait notamment :

- opérer la translation du cimetière, situé alors près de l'église, vers son endroit actuel,
- refaire les cloches qui portent son nom,
- dresser l'allée de marronniers qui joint la place à la Mairie qu'il fait édifier.

Ses amitiés politiques avec Jean DAVID et Albert DESCAMPS, tous deux députés du Gers et ardents républicains, ainsi que les relations qu'il entretient avec Mr de Montebello— - chef du cabinet de Léon SAY— et candidat républicain à MIRANDE, lui faciliteront l'accès à la carrière préfectorale.

C'est en Novembre 1880 qu'il devient pour 15 jours Sous-Préfet de Tonnerre. Ne se plaignant pas dans cette localité il est nommé le 15 Novembre 1880 Sous-Préfet de Mirande. Il occupera ce poste jusqu'en 1887 et affrontera la plume acerbe de Paul de Cassagnac. Le 18 Octobre 1887 il est nommé Sous-Préfet de Céret. Le 28 Septembre 1888 il demande sa mise en disponibilité et devient, par la suite, Receveur des Finances à Moulins.

Il meurt le 10 Octobre 1909, au N° 9 du Boulevard St Barthélemy, à Condom où il s'était retiré, et repose dans le cimetière de Mouchan - dédié à St François— dans le caveau familial, à côté de la famille BORDENEUVE, alliée des FAGET.

BERNARD FAGET

Un Sous-Préfet Gascon et Républicain

Christian TOUHE-RUMEAU



Inauguration de la place Bernard FAGET, Mouchan le 13 juillet 2010

Nous sommes rassemblés ici ce soir pour rendre hommage à un mouchanais tombé dans l'oubli.

Bernard FAGET, enfant de Mouchan, naquit le 11 août 1835 à 9 heures du matin à la Terrade. Fils de Joseph FAGET et de Bernarde DUPRAT. La famille FAGET est présente à Mouchan depuis au moins le XVIIème siècle. Famille de la terre, qui verra son statut de paysan évoluer tout au long des siècles et trouvera son apogée avec Bernard. Les FAGET s'imposeront vite comme des paysans aisés qui, de Bétranon, siège de la famille, agrandiront le domaine par l'acquisition de la Terrade. Ils figureront comme les plus imposés de la commune tout au long de leur ascension sociale du XVIIème à la fin du XIXème. Ils participeront à la vie de la communauté soit sous l'ancien régime en faisant partie

de la jurade, puis des divers conseils municipaux de la Révolution au milieu de la IIIème République.

Mais Bernard sera celui qui portera cette ascension à son apogée. Nous ne connaissons pas grand-chose de sa jeunesse, nous retrouverons sa trace par le biais des archives municipales et surtout par le travail de recherche de généalogie fait par Monsieur Christian SUSSMILCH ici présent avec son épouse Claire née FAGET et qui est issue du même ancêtre que Bernard mais d'une branche collatérale. Vous me permettrez Claire d'avoir une pensée émue pour votre père Louis qui serait heureux et fier que cette cérémonie ait lieu aujourd'hui. Lors des découvertes de votre mari sur ses ancêtres mouchanais il était heureux de remonter le fil du temps et surtout lorsque je fus en mesure de lui localiser avec exactitude le caveau où reposait dans notre cimetière Bernard et sa famille. Caveau qu'il s'empressa de restaurer et pour ne plus perdre l'emplacement y fit apposer en lettre d'or une plaque avec une simple inscription « Famille FAGET ».



La Terrade

Nous trouvons pour la première fois la trace de Bernard Faget dans les archives municipales le onze septembre 1860 où il siège pour la première fois en remplacement de son père. Il sera maire jusqu'au 27 mai 1866. Comme ses collègues il jurera obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur Napoléon III. Il continuera par la suite de siéger en tant que conseiller municipal. Les raisons de son abandon de poste de Maire en 1866 alors qu'il avait été reconduit dans ses fonctions par le Préfet ne sont pas mentionnées.

Son baptême du feu fut pour régler une affaire qui datait de 1837 et qui refaisait surface à chaque changement de municipalité. Un certain Carrère de Condom, maçon de son état prétextait que la commune lui devait 1059 francs pour des travaux sur la maison d'école. Or chaque municipalité refusait de donner suite à cette histoire sachant que le bougre avait été payé. Mais notre homme ne saisit jamais la justice pour parvenir à ces fins. Depuis 1837, deux Rois, une République et un Empereur étaient passés par là. Alors avec tous ces changements de régime, de gouvernement, deux révolutions et un coup d'état, les occasions étaient belles pour notre homme pour réclamer son dû. Cette fin de non recevoir allait être la dernière, notre homme se lassera t-il ou bien est-il mort entre temps, les archives sont muettes. Mais les choses sérieuses ne vont pas tarder à commencer. Le 13 janvier 1861, Bernard FAGET fait voter par le conseil municipal une imposition extraordinaire de douze centimes par franc pendant six ans pour subvenir aux grandes et nombreuses dépenses qui se présentent en même temps et qui consistent : en la translation du cimetière, réparation à l'église, aux écoles et à la fontaine. Pour ces travaux avis sera demandé aux plus hauts taxés de Mouchan. La translation du cimetière est une vieille affaire remontant aux années 1820/1830 et qui poursuivra les différents maires pendant tout le XIXème siècle.

Essayons d'imaginer notre village sous l'Empire. Mouchan ressemble encore au Mouchan médiéval, le cimetière entoure l'église et une grande partie de la place sans être clôturé, les enfants y jouent, les animaux s'y promènent, l'école des garçons à l'emplacement du monument aux morts y ouvre ses fenêtres ainsi que l'école des filles située dans l'ancienne épicerie Lannes-Touhé, l'espace manque pour enterrer les défunts, l'été parfois des fortes odeurs en émane. La rue qui va jusqu'à la départementale n'est pas plus large qu'une brouette, les rues ne sont pas pavées, la fontaine et le lavoir ne sont pas aménagés et forment l'été un cloaque où les moustiques foisonnent et où l'eau manque parfois pour les humains mais aussi pour les bêtes. Les fossés du Moyen Age sont toujours apparents, route de Vic, face à l'école, côté est le long de l'ancienne maison Larroque, côté nord à l'emplacement de la maison Ramat et de la grange Castagnos et tout le long de la départementale vers Gondrin. Le côté droit de la route n'est pas encore construit. Seules émergent de ce triste village, la haute stature de l'église prieurale en mauvais état mais défiant le temps et les hommes, sa grosse cloche fêlée qui sera remplacée en 1862 pour 1247,20 francs dont il sera le parrain, la belle demeure de style Louis XIV actuelle maison Castaing, la chartreuse de 1753 qui deviendra presbytère après la révolution et le premier presbytère hors le village la maison Larroque aujourd'hui. Les routes départementales actuelles de Vic et de Condom n'existent pas encore, seule l'ancienne route royale datant du milieu du XVIIIème de Mouchan à Cassaigne via Condom est carrossable. Le reste suivant les saisons est praticable ou non.

ARRONDISSEMENT

de Candam

CANTON

de Candam

COMMUNE

de Mauchon

PROCÈS-VERBAL D'INSTALLATION DU MAIRE ET DE * ADJOINT .

L'AN mil huit cent soixante et le *quinze août*
à *neuf* heures du *matin*

Les Membres du Conseil municipal de la commune de *Mauchon* se sont réunis à la Mairie de cette commune, dans la salle ordinaire des séances municipales, sous la présidence de M. *Lajoux* Conseiller municipal, inscrit le premier dans l'ordre du tableau (1), et ce en vertu de l'autorisation donnée par M. le Préfet dans sa circulaire du 9 août 1860 insérée au Recueil des Actes administratifs (n° 35).

* L'Adjoint ou des Adjoint.

(1) Le Président doit être celui des membres du Conseil qui a obtenu le plus de suffrages aux élections. Si le maire était en même temps le premier Conseiller inscrit au tableau, la présidence appartiendrait au deuxième Conseiller.

(2) Décret impérial ou Arrêté préfectoral.

(3) S'il y a deux adjoints, indiquer leurs noms.

M. *Cautere* désigné par l'assemblée pour remplir les fonctions de Secrétaire, prend place immédiatement au Bureau.

Le Président déclare la séance ouverte, et, après avoir fait connaître le motif de la réunion, donne communication au Conseil d'un (2) *arrêté préfectoral* en date du *quatre août* aux termes duquel M. *Faget Bernard* est nommé *adjoint* maire, et (3) M.

Lajoux Adjoint au Maire de la commune de *Mauchon*. Il appelle M. *Faget Bernard* nommé *adjoint* et l'invite à prêter, entre ses mains, le serment prescrit par l'article 16 du Sénatus-Consulte du 23 décembre 1852, modificatif de l'article 14 de la Constitution.

M. *Faget Bernard*, répondant à cet appel, se lève et prête serment en ces termes :

« JE JURE OBÉISSANCE A LA CONSTITUTION ET FIDÉLITÉ A L'EMPEREUR. »

M. le Président déclare immédiatement M. *Faget Bernard* installé dans ses fonctions de *adjoint* maire de la commune de *Mauchon*.

Ce dernier fonctionnaire prend, en cette qualité, la présidence de l'Assemblée et invite (3) M.

nommé *Lajoux* Adjoint, et présent à la séance, à prêter entre ses mains le serment prescrit par l'article 16 du Sénatus-Consulte, du 23 décembre 1852, précité.

(3) M. *Lajoux* répond à cette invitation, et, ayant levé la main droite, prête serment dans les mêmes termes

En conséquence, (3) M. *Faget Bernard* est déclaré installé dans les fonctions d'Adjoint au Maire de la commune d

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par tous les membres de l'Assemblée.

Fait en double, à la mairie de *Mauchon*, le *15 août* 1860.

Le Conseiller municipal 1^{er} inscrit,

Lajoux

L' Adjoint,

J. Beruier-Heyes

Les Membres du Conseil municipal,

F. Bugeus

J. Cautere



Le Maire,

Un jeune homme de 25 ans va non sans effort s'atteler à cette rude tâche c'est notre Bernard FAGET. Et la tâche ne manque pas, les écoles demandent des réparations urgentes, devant la tâche le conseil municipal prie Monsieur le Préfet de prendre en considération ces nombreuses charges et de lui venir en aide autant que possible afin de lui donner le courage de supporter patiemment les sacrifices d'une imposition onéreuse pour lui permettre l'entretien de la commune où tout est à faire. Les routes et les chemins communaux sont eux aussi dans un état d'abandon avancés. Et pour simplifier les choses les finances de la commune sont insuffisantes. La Mouchan compte à cette époque 860 habitants.

La commune vendra des parcelles de terres héritées de la Révolution, notamment à Laboubée

Tout au long de ce mandat Bernard FAGET va s'employer à résoudre ces difficultés. L'amélioration des écoles, des routes, de la salubrité du village, la translation du cimetière occupera nos édiles communaux. Pour relancer l'activité économique une demande sera faite pour instaurer deux foires par an le 5 janvier et le 25 août, ont-elles vues le jour les archives sont muettes.

Bernard FAGET se préoccupera de l'instruction publique faisant voter les crédits nécessaires pour payer les instituteurs, le prix de l'instruction pour les enfants restera faible pour permettre aux plus grands nombres d'être scolarisé. IL réussira à fonder une bibliothèque communale appelée bibliothèque des familles à l'usage des scolaires et des adultes. Le choix des livres se fera en fonction des ouvrages que le gouvernement se plaît à répandre dans toutes les contrées de l'Empire.

Le 23 septembre 1870 il fera parti de la commission municipale provisoire chargée d'administrer la commune au nom de la toute récente République née le 4 septembre, suite à la défaite de Sedan. Sauf le maire de l'Empire Pierre Morlan, tous les anciens élus siègent dans cette commission. Cette commission gèrera la commune jusqu'au 21 avril 1871.

Par contre les élections du 28 mai 1871 verront revenir au conseil municipal Pierre Morlan et disparaître Bernard FAGET.

Mais cette disparition sera brève lors des élections de 1874 Bernard Faget sera de nouveau élu au conseil municipal à 39 ans.

A 42 ans le 21 janvier 1878 il redeviendra maire. La cause en fut elle cette délibération du 25 novembre 1877 ?

En effet ce jour là, la municipalité républicaine et anti-cléricale sur les bords, pensant les idées républicaines enracinées, prend à parti Bernard FAGET, qui était aussi Président du conseil de fabrique, sur un sujet futile. En effet les FAGET propriétaire de la maison Castaing, autorisait les habitants du village à emprunter le passage entre l'église et la route de Vic, libéralité que notre Bernard voulut remettre en cause sentant monter une cabale contre lui. Bien sur la discussion dérapa, Le conseil municipal, reprocha à notre homme de manipuler le conseil de fabrique et notamment que ce dernier lui ai autorisé l'usage exclusif d'une chapelle dans l'église, d'avoir la place d'honneur dans les fêtes religieuses, d'avoir été le parrain de la cloche, bref de se comporter comme un noble d'ancien régime. Cette histoire a du secouer Mouchan tous l'hiver, les conversations entre pro et anti FAGET, durent être houleuses, tendues. Et fatalement dans pareille histoire, qui lève le vent récolte la tempête, aux élections municipales de janvier 1878, la municipalité républicaine est battue. Bernard FAGET n'avait pas du rester les deux pieds dans le même sabot et a du mettre ses réseaux en plan de bataille ainsi que le conseil de fabrique. Mais surtout la population devait être reconnaissante des efforts fait par Bernard FAGET lors de son premier mandat de maire pour améliorer leur quotidien et puis l'église était encore puissante à cette époque.

Il n'empêche que malgré ces attaques, même s'il fut bonapartiste, à l'avènement de la République il épousera les idées nouvelles et en sera un des plus fidèles serviteurs. Son nouveau mandat de maire ira de 1878 à fin 1880. Mais pendant ces deux ans il va encore avoir de grand dessin pour Mouchan. L'entretien et le maintien des chemins praticables pour le développement économique de Mouchan seront son principal souci. L'instruction publique aussi qu'il favorisera de nouveau pour permettre au plus grand nombre d'acquiescer le savoir. Il agira en grand bourgeois terrien avide que l'enseignement soit dispensé à tous. IL n'aura malgré sa culture de catholique fervent jamais l'idée d'installer une école religieuse. Il ne développera et favorisera que l'instruction publique.

Se soucier de l'instruction publique, va l'amener à lancer son plus grand projet, la construction d'une maison d'école et d'une nouvelle mairie. La république triomphante et les premières lois sur l'école ne pouvaient pas restées sans effet à Mouchan. Le 21 juillet 1878, le conseil municipal décide de construire sur une partie de l'ancien padouen du village une maison d'école : mairie. L'école de Mouchan compte à ce moment là une moyenne de 30 garçons et de 27 filles scolarisés.

Le PV de la séance mentionne « selon les règlements que régissent la matière, les salles d'écoles doivent avoir une grandeur proportionnelle à 1 m² par élève. La salle actuelle n'a que 5,75 m de long sur 4,45 de large, soit une superficie de 25,58 m² lorsqu'elle devrait en avoir au moins 30 ; par conséquent elle est inférieure de 1/6 à la grandeur réglementaire. Le logement de l'instituteur est aussi beaucoup trop restreint. Il n'a que 3 pièces dont la plus grande n'a que 15 m² de superficie et la plus petite 4m². La grange est si petite qu'il lui est impossible d'enfermer une barrique de vin avec un voyage de bois. Il n'y a pas de lieux d'aisance ; impossibilité d'en établir ni d'agrandir quoique ce soit de cette construction. Pour l'école des filles c'est encore pire.... » L'estimation du nouveau bâtiment est de 22500 francs. Les ressources de 13944 francs. Un déficit de 8556 francs est à combler. Durant les deux ans que va durer la construction de l'école et de la mairie le casse tête des finances reviendra régulièrement. Mais les relations de Bernard FAGET feront que les députés gersois Jean DAVID et Charles FLOQUET obtiendront du Ministère de l'Instruction Publique et des Cultes 8000 francs qui permettront au départ de Bernard que les travaux soit complètement payés.

Un autre sujet d'importance verra le jour et aura le soutien de la municipalité c'est la création de la ligne de chemin de fer de Condom à Riscle. Tracé qui fera couler beaucoup d'encre, puisque la rumeur publique parvenue jusqu'à nous prétendra que Bernard FAGET, profitera de son statut de maire et de propriétaire de la Terrade pour influencer le tracé pour qu'il traverse ses terres qu'il vendra pour réaliser ce chantier. Il est vrai que la gare est située assez loin du village. Mais Mouchan n'est pas seule dans ce cas là dans le Gers. Et à l'arrivée du train les lobbyings locaux seront efficaces. Il n'y a qu'à voir la carte du réseau gersois c'est un véritable chemin d'écolier. Mais malgré cela Bernard comprendra l'utilité pour l'économie locale de la présence du train sur la commune.



Mouchan La Mairie

Ses nombreuses relations tant locales que parisiennes vont le propulser sur le devant de la scène de haut fonctionnaire gouvernemental. En effet après avoir été un zélé fervent de l'Empire, notre homme acquis à la République, va obtenir un poste de Sous-Préfet à Tonnerre en 1880, lieu où il ne se plaira pas et loin de Mouchan dont il est encore Maire. Il demandera et obtiendra sa mutation à Mirande, poste qu'il occupera du 15 décembre 1880 au 17 octobre 1887. Il aura pour mission notamment d'y combattre l'influence des Cassagnac. Mirande est si l'on oublie Tonnerre son premier véritable poste sous-préfectoral et il l'occupera pendant sept ans. A son départ la situation politique de l'arrondissement n'a guère changé. Il faut dire que le Gers à cette époque est au niveau national une exception. Alors que l'Empire est abolit depuis 1870, le Gers continue d'élire des députés bonapartistes jusqu'en 1893. A Paris les chroniqueurs parleront du Gers comme de la petite corse continentale. Pendant son mandat de Sous-Préfet à Mirande, Mouchan le verra revenir régulièrement dans la maison familiale (la maison Castaing) où des fêtes et des bals seront donnés pour la bonne société. Jusqu'aux officiers commandant le régiment stationné à Mirande y viendront au retour des manœuvres, la troupe bivouaquant sur l'emplacement de la route de Vic. Qu'elle effervescence ces jours là à Mouchan.



Cette demeure à la façade de style 17-18^{ème}, située à proximité de la place, a appartenu au Marquis de MANIBAN, puis à Bernard FAGET.



Le porche d'entrée est orné d'une tête de moine

Ministère
de l'Intérieur
et des Cultes.

Copie

Le Président
de la République Française,

Sur la proposition du Ministre de l'Intérieur
et des Cultes,

Décète :

Art. 1^{er}.

M. Luyet, licencié en droit, est nommé
sous-préfet de l'arrondissement de Combrailles
(Yonne), en remplacement de M. Desbailly,
nommé sous-préfet de Lorient.

Art. 2.

Le Ministre de l'Intérieur et des Cultes est chargé
de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 17 novembre 1880.

signé : Jules Grévy.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Intérieur et des Cultes,

signé : Cassin.

Pour copie conforme :

Pour le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,

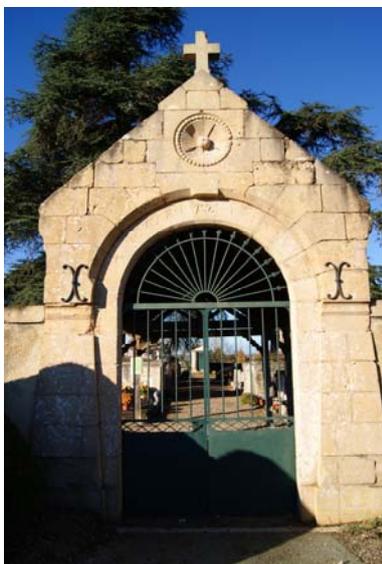
Le Chef du Bureau des Archives,

G. Dejardin

Le 18 octobre 1887 il est nommé à Céret poste qu'il occupera jusqu'en 1888, puis à Moulins poste qu'il refusera et se fait mettre en disponibilité. Sa carrière préfectorale va s'achever brutalement, en effet avec la crise du phylloxéra et la crise agricole qui va suivre, il ne pourra plus tenir son statut social, les revenus de la terre s'effondrant, les fêtes, les bals, ses séjours à Paris seront lourds à supporter et l'inévitable va se produire la saisie de ses biens et la vente aux enchères publiques vers 1890.

IL continuera malgré tout une carrière dans la fonction publique, mais disparaîtra lui et sa famille des chroniques mouchanaises. Nous le retrouverons habitant Condom dans le quartier du Pradau boulevard St Barthélémy. Lieu où il décédera le 09 octobre 1909 à 9 heures du soir à l'âge de 74 ans. Il avait épousé en 1856 Marie LANDRE de Mansencôme dont il eut trois filles, deux mourront jeunes et une se maria mais n'aura pas d'enfants et la lignée de Bernard FAGET s'éteindra.

La vie de Bernard FAGET fut riche, exceptionnelle, il aurait pu avoir une vie de bourgeois paysans vivant paisiblement de ses revenus, fréquentant assidûment l'église en catholique fervent qu'il était. Le destin devait en être autrement. Maire à 25 ans sous l'empire, maire sous la IIIème République. Serviteur zélé de cette République puisque en tant que sous-préfet de Mirande il devra combattre l'influence du bonapartisme gersois. Digne représentant de l'Etat 4 postes de Sous-Préfet lui seront confiés, reconnaissant en lui ses capacités d'administrateur efficace d'un arrondissement mais aussi fervent représentant de la République.



Le nouveau cimetière de Mouchan, dédié à St François, et la tombe de la famille FAGET;



Ministère
de l'Intérieur
et des Cultes.

Copie

Le Président
de la République Française,

Sur la proposition du Ministre de l'Intérieur et
des Cultes,

Décète :

Art. 1^{er}.

M. Luyet, Sous-Prefet de Commerce,
est nommé Sous-Prefet de Meurthe en
remplacement de M. de Rougemont, sous-Prefet
de Sarlat.

Art. 2.

Le Ministre de l'Intérieur et des Cultes est chargé de
l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 15 Décembre 1880.

Signé : Jules Grévy.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Intérieur et des Cultes,

Signé : Combes.

Pour copie conforme :

Pour le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,

Le Chef du bureau des Archives,

G. Desjardins

Ministère
de l'Intérieur.

République Française.

Le Président de la République Française,

Sur la proposition du Ministre de l'Intérieur,

Décète :

Art. 1^{er}.

M. Fayet, - Sous. Secrétaire de Mirandol,
en nomme Sous. Secrétaire de Cécil (Océan
Orientales), en remplacement de M.
Bonini, nomme - Sous. Secrétaire de Grasse.

Art. 2.

Le Ministre de l'Intérieur est chargé de
l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 18 Octobre 1887.

signé: Jules Grévy.

Par le Président de la République:

Le Ministre de l'Intérieur,

signé: A. Fallières,

Pour Copie Conforme:

Pour le Directeur du Personnel et du Secrétariat,

Le Chef du Bureau des Archives,

Antalre

En dessous de la signature de Jules Grévy on remarque celle d'Armand Fallières

Sa mort à Mouchan passa inaperçue, même pas une évocation dans les registres des PV du conseil municipal, son action énergique, son sens du bien public, sa farouche volonté de réussir avait du laisser des traces et surtout de la jalousie et donc l'on s'efforça avec efficacité d'effacer des mémoires le travail laborieux qu'il avait fait pour Mouchan.

Aujourd'hui nous te rendons justice Bernard FAGET, tu retrouves ta place à Mouchan et nous te réhabilitons aux yeux de l'histoire et des Mouchanais, oui sans orgueil nous pouvons dire que tu fus notre « Baron HAUSSMANN ». Même ton tombeau dans notre cimetière était oublié, aujourd'hui tu passes de l'ombre à la lumière. Mouchan te doit sa modernisation et a sous les yeux encore aujourd'hui les réalisations que tu as voulu.

En donnant ton nom à cette place dont tu fus un des initiateurs et des concepteurs c'est l'ensemble des Mouchanais qui sont fiers de ce que tu as fait pour nous. Gloire à toi Bernard FAGET.



Dévoilement de la plaque commémorative.

On reconnaît, Christian TOUHE-RUMEAU-Maire de Mouchan- et Claire FAGET.

BERNARD FAGET

Analyse Graphogénéalogique

Jean BONIN

Extrait de la rubrique de Graphogénéalogie (N°14 du Bulletin) l'analyse d'une écriture ancienne , en l'occurrence celle de Bernard FAGET, donne une approche complémentaire d'un ancêtre.

« Observation-analyse de l'écriture

L'écriture est assez stéréotypée pour l'époque où il était de bon ton de donner quelques courbures et envolées au graphisme. Joignant comme observation la taille moyenne de l'écriture et la proportion raisonnable des hampes et des jambages, nous pouvons en déduire certainement un tempérament assez réservé, d'une personne qui reste discrète, sachant respecter la hiérarchie.

Ce respect des convenances, se retrouve dans une mise en page soignée, respectant la forme , les alinéas, les distances : il est appliqué et méthodique.

Mais en même temps cette tenue du texte, et sa clarté, sa progression, la précision de l'accentuation, sont l'illustration d'une discipline et d'une conscience professionnelle qui tiennent à être reconnues.

Le rythme de l'écriture qui est apparent dans le mouvement et également dans la forme, illustre une activité assez soutenue et régulière.

L'esprit de synthèse et une certaine efficacité apparaissent également au travers de cette écriture assez adroite et simplifiée, aux liaisons habiles, aux espaces bien répartis, plutôt rapide et vivante. Ces liaisons , la promptitude de certains traits lancés, montrent que le scripteur enchaîne facilement les idées et le raisonnement, voire qu'il n'est pas dénué d'arrière pensées.

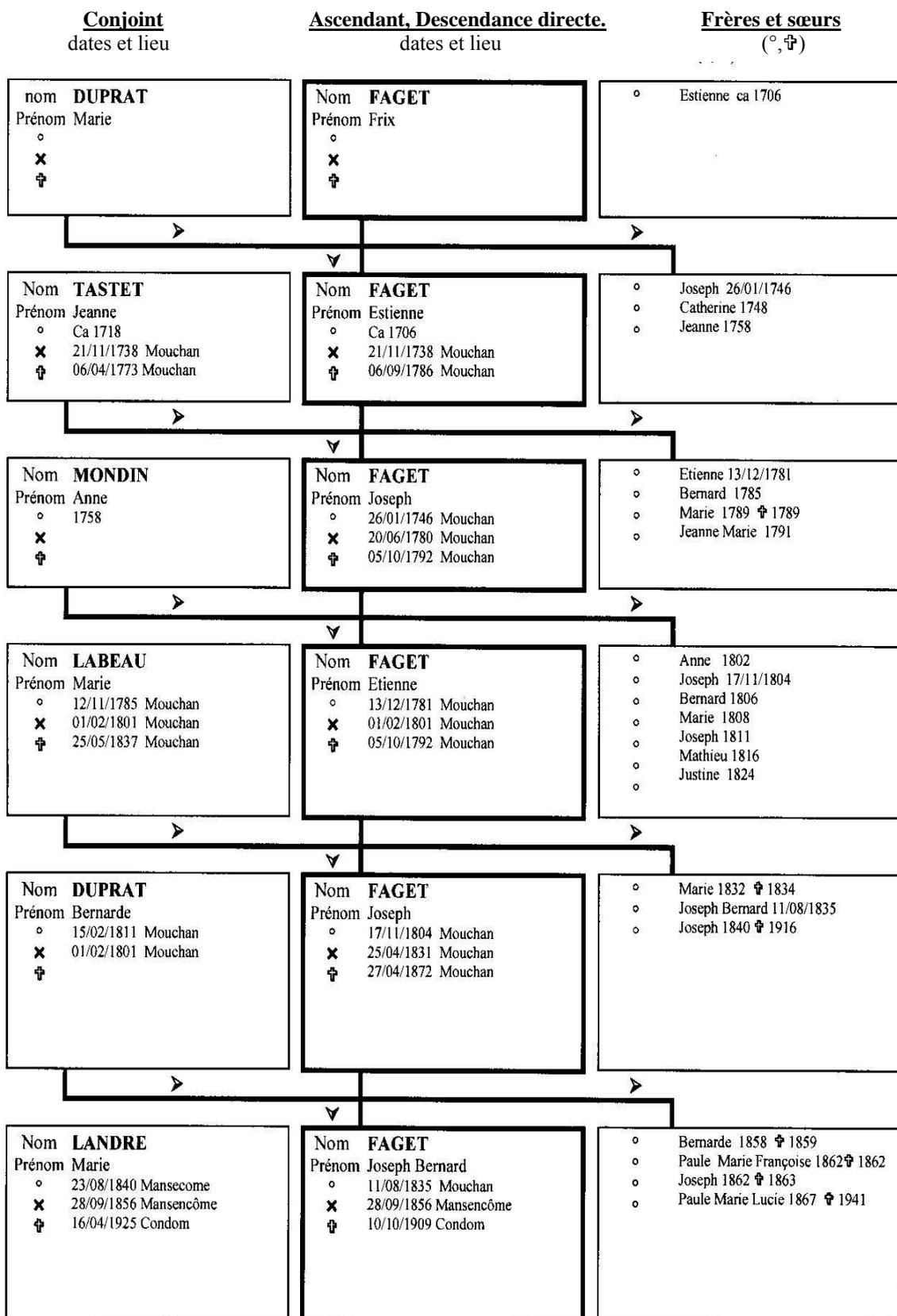
De nombreux mouvements en retour, le rythme assez constant et la proportion des corps de lettres dénotent un certain repli de la personnalité, effectuant régulièrement des retours sur soi, et donc limitant ses manifestations extérieures, socialement mais également sur le plan affectif et familial.

L'ensemble de l'écriture reste assez ferme, et si J.Bernard FAGET, sait rester à la place que lui confèrent ses fonctions, il est assez adroit et courageux pour affirmer ses opinions et assumer ses devoirs. D'ailleurs il lui paraîtra naturel d'attendre de ses collaborateurs la même rigueur que celle qu'il s'impose.

Mais en même temps, des ouvertures, certains signes de lyrisme (dans le geste type), la volonté de clarté évoquent ici une personnalité ayant une bonne capacité relationnelle, sachant user des bonnes manières , de souplesse et de diplomatie.

BERNARD FAGET

Arbre agnatique



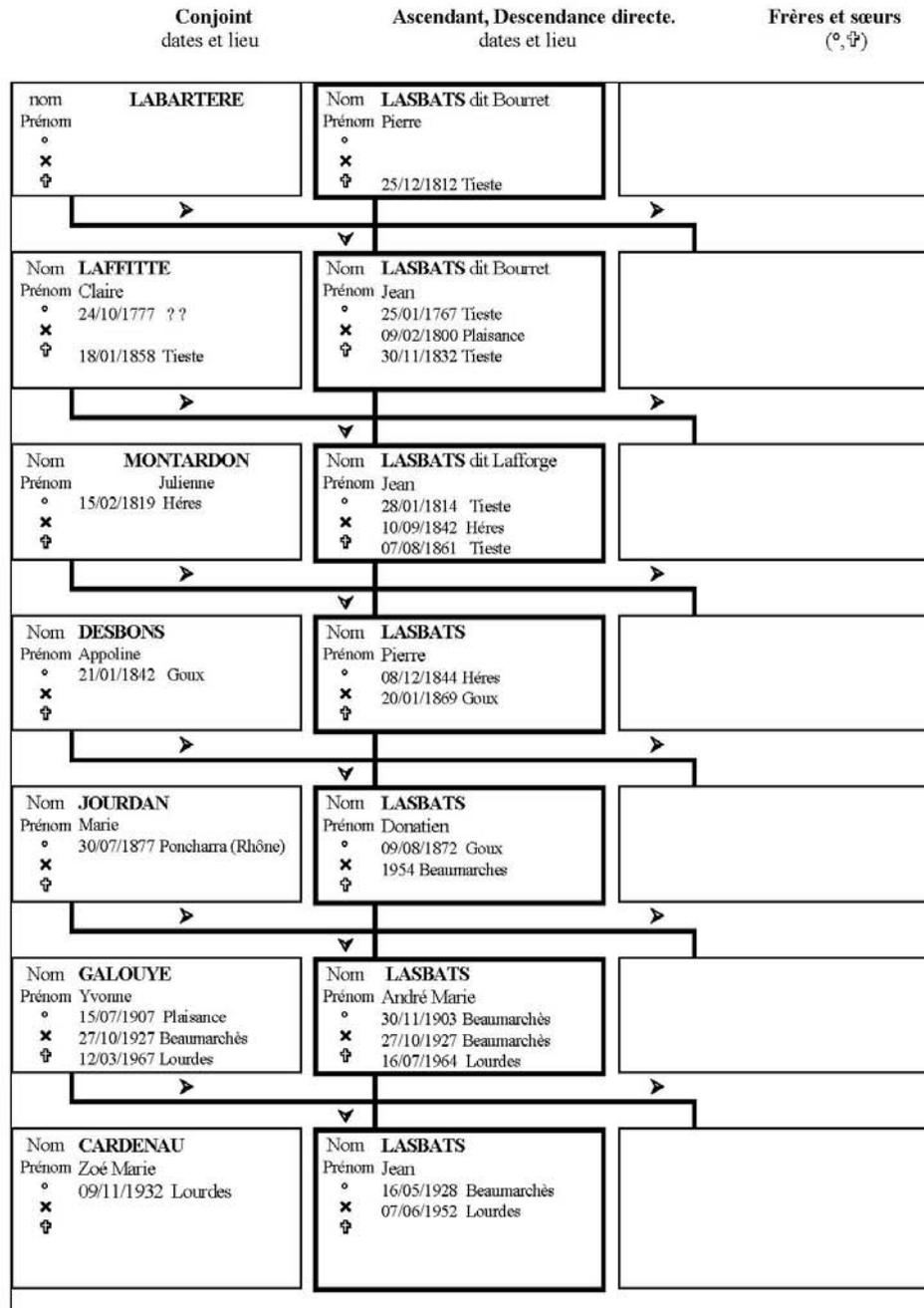
MOUCHAN, vue générale du site Clunisien.



Documents photographiques et archives personnelles C.Sussmilch

ARBRE AGNATIQUE

Par M LASBATS



NORD E MEJORN

Communiqué par Jean-Jacques DUTAUT-BOUE

Un còlònèl de pr'aci qu'avèva hèit, l'an passat, son regiment mitadèr : òmes deu nòrd, òmes deu mejorn.

E aquò, çaquelà, n'anava pas tròp bien. Disputas, trucs e patacs, los òmes s'abladavan. Podèva pas durar.

Per un jorn, pim ! Pam ! Los Prussas que hèn pataca. E pruas de plaver !
Los deu mejorn se disen coma açò entre eths :

« Serém plan bèstias d'ajudar aqueths òmes deu nòrd !...Pusque son tan fièrs, que se baten solets ! Que veirà un pauc çò que hasèn sense nosauts ! »
Tau hèit com dit. Los deu mejorn demòran dens las tranchadas e los abrics.
Urosament que los Prussas mustrèn los talons de las bòtas, au cap de mieja ora.
Lo capitani arriba, los uelhs gròs coma lo punh, e tròba mos òmes que tranquilament jogavan a la borra.

« E bé ! » Çà ditz, « Ne hesètz deu pròpe ! Que valèva la pena d'aperar laches los deu nòrd ! Que serém polits, sense eths ! Que valen cent còps mès que vosauts, feniants !...»

Alavetz, lo Zidòra de Barran, çà hè :

« Que ! Capitani, que ! Que trobàtz aquò famus, vos !.. Aqueths francimands ?...Son bèstias coma cojas : coneguen pas sulament lo dangèr ! »

Armanac de la Gasconha de 1918 p 38

NORD ET MIDI

Un colonel de par ici avait fait, l'année dernière, son régiment mixte: hommes du nord, hommes du midi.

Et cela n'allait pas trop bien. Des disputes, des coups, les hommes s'écharpaient. Ça ne pouvait pas durer.

Un jour, pim, pam, les prussiens attaquent. Et les pruneaux pleuvent!
Ceux du midi se disent, ainsi, entre eux:

« Nous serions bien bêtes d'aider ces hommes du nord !... Puisqu'ils sont si fiers, qu'ils se battent seuls! Ils verront un peu ce qu'ils font sans nous! »
Aussitôt dit, aussitôt fait. Ceux du midi restent dans les tranchées et les abris. Heureusement que les prussiens montrèrent les talons des bottes au bout d'une demi heure. Le capitaine arrive, les yeux gros comme le poing, et trouve nos hommes qui tranquillement jouaient à la bourre

« Eh bien! » dit-il « Vous en faites du propre! Il valait la peine de traiter de lâches ceux du nord! Nous serions jolis sans eux! Ils valent cent fois plus que vous, fainéants!...»

Alors, Isidore de Barran, dit:

« Quoi! Capitaine, quoi! Vous trouvez ça fameux vous!...Ces Français ? ...Ils sont bêtes comme des citrouilles: ils ne connaissent pas seulement le danger! »

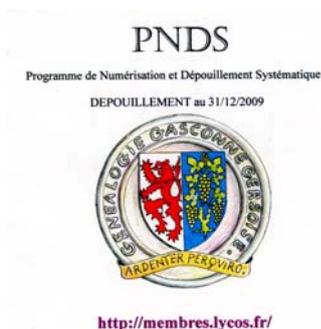


Almanach de la Gascogne de 1918 p38



ANNÉE 2010 PUBLICATIONS

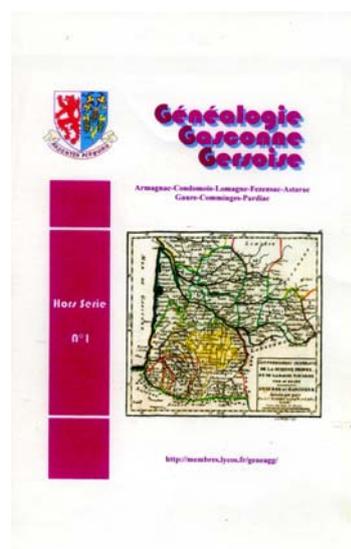
2010 marque un renouveau dans les publications et communication de la Généalogie Gasconne Gersoise.



En premier lieu c'est la mise à disposition - début avril pour nos souscripteurs - de la nouvelle version du CD Rom de Dépouillements du GGG actualisée au 31.12.2009.

Cette version innovante, sur laquelle ont beaucoup œuvré Yves TALFER et collaboré Philippe DENUX, permet un accès indexé aux recherches que ce soit par patronyme, matronyme ou toponyme.

Vous pouvez d'ores et déjà tester ce produit sur notre site Internet en activant le lien correspondant.



En second lieu c'est la parution du Hors série N°1 qui après bien des péripéties est maintenant publié dans une version imprimée traditionnelle et sous la forme nouvelle d'un livre numérique. Cet ouvrage fruit d'une réflexion collective de vos administrateurs revêt un double aspect :

- Celui d'un vade-mecum pour le généalogiste : l'objet d'une première partie qui aborde d'abord la question du rapport entre la génétique et la généalogie et ensuite les particularités de la généalogie en gasconne à partir d'exemples et d'illustrations pratiques en faisant référence aux travaux publiés par notre association depuis l'origine.
- Celui d'un ouvrage de référence sur deux thématiques qui nous sont propres : le fait gascon et l'émigration. Enfin des annexes renseignent d'une manière précise sur le travail effectué.



service d'entraide

Les membres de notre association, ainsi que ceux des Sociétés généalogiques affiliées à la Fédération Française de Généalogie pourront, s'ils le désirent, poser des questions par l'intermédiaire du Bulletin. Pour faciliter la tâche des organisateurs, nous vous prions de bien vouloir observer les règles indiquées ci dessous :

1. Chaque question ou réponse devra traiter un seul sujet.
2. Chacune des questions ou des réponses devra être rédigée sur une feuille, uniquement au recto et non dans le corps d'une lettre.
3. La préférence sera donnée aux documents dactylographiés ou écrits en lettres bâtons.
4. Seuls les patronymes et les noms de lieu seront en majuscules. (Pour les noms de lieu, veuillez vous conformer aux directives de la poste dans un récent code postal).
5. Pour chaque réponse, veuillez rappeler le numéro et le titre de la question à laquelle elle se réfère.
6. N'oubliez pas de mettre votre nom, initiale majuscule, la suite en minuscules, à la dernière ligne de votre message.
7. Ne présentez pas de texte sous forme de tableau.
8. Pour toute correspondance, veuillez joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.
9. Veuillez utiliser dans les textes que vous désirez faire paraître, les abréviations usuelles en généalogie. Voir tableau ci-contre.

Abréviations

Naissance	° ou ○
Baptême	b ou x
Mariage	P.M.
Promesse de Mariage	+ ou † ;
Décès: ; Sépulture	±
Contrat de mariage	x C.m.
Divorce) (
Cité en 1500	!1500
Avant 1500	/1500
Après 1500	1500/
Environ	ca
Père	P
Mère	M
Parrain	p
Marraine	m
Témoin	t
Testament	test
Fils de	fs
Fille de	fa
Petit fils de, pte fille de	pfs, pfa
Sans postérité	S.p
Sans alliance	S.a
Paroisse	Psse
Catholique	cath.
Protestant	prot.
Israélite	isr.
Date calculée	calc.
Bourgeois	bg
Archives communales	AC
Archives départementales	AD
Registres paroissiaux	r.p.
Aux environs de (lieu)	@
Ascendance, descendance	↑, ↓

LES RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES À LA BIBLIOTHÈQUE DES MORMONS

(Salt Lake City – UTAH)

Suite à la demande qui nous a été faite lors de la récente Assemblée générale de G.G.G., nous venons ici livrer nos informations sur ce type de déplacement, auquel nous avons eu le plaisir et l'avantage de participer de multiples fois au cours des années.



Ainsi depuis 1991, le Groupe de Généalogie du Comité d'Etablissement de la compagnie Air-France organise un voyage, jusqu'à présent annuel, à destination de cette Bibliothèque Généalogique des Mormons. Le Groupe prend principalement en charge l'organisation du transport aérien – des transferts – l'hébergement hôtelier à Salt Lake City – enfin les relations avec la Bibliothèque en vue de notre voyage.

Les candidats au voyage sont invités à l'avance (ex : en novembre pour un voyage en mai l'année suivante) pour assurer graduellement le paiement de leur voyage et hébergement. Il leur est en outre demandé de bien vouloir communiquer à l'avance les catégories de microfilms désirés (région, ville ou village et périodes).

Il nous apparaît nécessaire d'insister sur le caractère courtois et dévoué de l'accueil et des services à la Bibliothèque. Ceux qui ne pratiquent pas la langue anglo-saxonne peuvent être rassurés de trouver de l'aide. La bibliothèque est ouverte six jours sur sept, il est offert aux participants de pouvoir déjeuner à la cafétéria de l'établissement. Une tenue correcte est recommandée.

En cours de recherches, il est tout à fait possible de commander des microfilms complémentaires, avec un délai d'obtention de 24 à 48 heures. Il faut cependant savoir qu'il existe déjà sur place plusieurs milliers de microfilms à disposition ! Outre les multiples appareils destinés à la lecture de microfilms, plus d'une quarantaine d'ordinateurs sont à disposition (avec connexion internet), ainsi que les moyens très modernes de duplication des actes retrouvés. Une considérable bibliothèque d'ouvrages divers est aussi à la libre consultation sur place. Voici donc résumé l'essentiel de nos informations, nous restons toutefois à votre disposition pour toute autre demande.

M. Mme Claude GUIRAUD
04.93.08.70.11

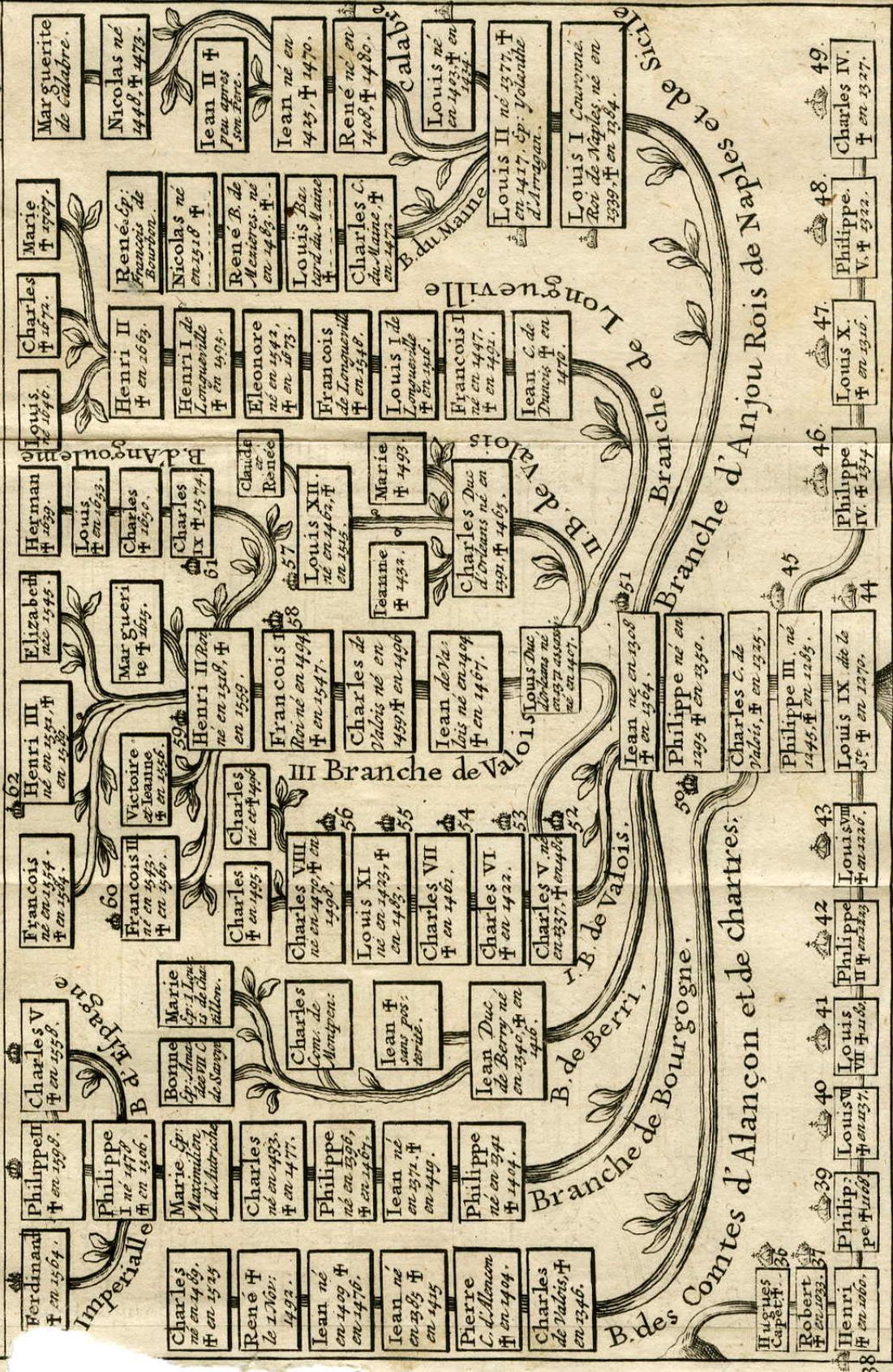
DOCUMENT, DOCUMENT.....

Lors du dépouillement du BMS Lamaguère Tachaires, bobine 125, Mr PEFFRAY , a été intrigué par le document ci-dessous : une assignation royale à comparaître , datée du 29 Janvier 1789, faite au curé de Tachaires pour assister à l'assemblée des trois états à Verdun afin de participer à la rédaction des cahiers de doléances et la nomination des députés, prélude à la

L'AN mil sept cent quatre-vingt-neuf, le *vingt huit* jour
du mois de *mars* à la requête de M. Joseph-Alexandre-
Victor Lamagdelaine, Procureur & Avocat du Roi au Pays
de Riviere-Verdun, pour lequel domicile est élu au greffe
dudit siège à Verdun, en vertu des Lettres du Roi, données
à Versailles les 24 Janvier & 19 Février 1789, pour la con-
vocation & assemblée des Etats-généraux de ce Royaume,
des Règlements y joints, & de l'Ordonnance de M. le Marquis
DE CHALVET, faisant les fonctions de Sénéchal dans le Pays
& Juerie de Riviere-Verdun, Gaure, Baronnie de Léonnac,
& de Marestaing, rendue en conséquence le *21 mars 1789*
J'ai jean du boisgimone Huissier royal soussigné, donné
assignation à *m^r le curé de Tachaires, y habitant*
au principal manoir de fondit ~~_____~~ ^{Bénéfice} situé *audit Tachaires*
lui même audit domicile, en parlant à
Procureur de son Ordre, fondé de pouvoirs suffisans,
pardevant M. le Marquis DE CHALVET, & en son absence,
pardevant M. son Lieutenant général, pour assister à l'As-
semblée des Trois-états, qui sera tenue dans la ville de
Verdun, le *seizième 1789 a 9 h. d. m.* & concourir,
avec les autres Députés de son Ordre, à la rédaction des
cahiers de doléances, plaintes & remontrances, & autres ob-
jets exprimés en ladite Ordonnance, & procéder à la nomi-
nation des Députés qui seront envoyés aux Etats-généraux;
le tout conformément & en exécution desdites Lettres du
Roi, Règlements y annexés, & Ordonnance de mondit
seigneur le Marquis DE CHALVET; lui déclarant que, faute
de s'y trouver, ou Procureur pour lui, il sera donné
défaut; & afin qu'il n'en ignore, je lui ai, audit domicile,
en parlant comme dessus, laissé copie de mon présent
Exploit; & il m'a été payé 12 sous pour le coût d'icelui.

J. Peffray

GENÉALOGIE DE LA MAISON DE VALOIS ET SES DIVERSES BRANCHES



« La science des Personnes de la Cour de l'épée et de la robe » du sieur de CHEVIGNY

Amsterdam 1723

Pour toute questions ou recherche s il faut s'adresser à notre Secrétaire :

Mr Jean Claude BRETTE
25 rue Henri IV
32000 AUCH

Joindre une enveloppe timbrée pour la réponse



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU GERS

81 route de Pessan BP 21
32001 AUCH CEDEX
Tèl. : **05 62 67 47 67**
Fax : **05 62 67 47 51**

Courriel : **departement-du gers@cg32.fr**
Internet : **http://www.gers-gascogne.com**

Heures d'ouvertures au public :
du lundi au vendredi de **9h00 à 17h00**
Fermeture annuelle du 1 au 15 Juillet

Questions—Réponses

2010 -42	<p>DEFFÉS – DESPAUX</p> <p>Ch ° x de DEFFÉS François et DESPAUX Françoise 1 fa Augustine ° 27-09-1873 à Miélan ou @</p> <p>Mme Pugnère n° 774</p>	<p><u>DEFFÉS Louis François</u> ° 23-12-1838 à Ste Dode fs Dominique et de DESPAUX Marie-Josèphe x 09-03-1872 à Ste Dode avec <u>DESPAUX Françoise</u> ° 02-02-1840 à Ste Dode fa de François et de MAUMUS Anne.</p> <p>J.C. Brettes</p>
2010-43	<p>BOUÉ – PROCET</p> <p>Ch. ° x + de BOUÉ François et PROCET Marie-Françoise 1 fs Henri ° le 18-03-1890 à Auch</p> <p>M. Boué</p>	<p><u>BOUÉ François</u> ° 21-11-1855 à Ordan-Larroque + 19-12-1926 à Auch fs de Jacques et de SENTEX Anne x le 24-12-1879 à Auch avec <u>PROCET Marie-Françoise</u> ° le 27-10-1862 à Auch + le 11-09-1891 à Auch fa de Joseph et de BERDOS Appollonie</p> <p>J. C. Brettes</p>
2010-44	<p>BOUÉ – SENTEX</p> <p>Ch. ° x + de BOUÉ Jacques et de SENTEX Anne 1 fs François ° le 21-11-1855 à Ordan-Larroque</p> <p>M. Boué</p>	<p><u>BOUÉ Jacques</u> ° le 06-12-1815 à Valence sur Baïse + le 18-05-1890 à Auch fs de Raymond et de SOMMABÈRE Jeanne x 26-01-1848 à Ordan Larroque avec <u>SENTEX Anne</u> ° le 01-05-1820 à Biran + le 19-03-1878 à Auch fa de Dominique et de MENDOUSSE Françoise</p> <p>J. C. Brettes</p>

Questions—Réponses

2010-45	<p>BANEL</p> <p>Ch. ° de BANEL Pierre à Lectoure ca 1765 et x des parents.</p> <p>M. Gisselaire</p>	<p><u>BANEL Pierre</u></p> <p>° le 30-07-1766 à Lectoure fs de Dominique et LAGUILLÈRMIE Marie</p> <p><u>BANEL Dominique</u> ht Lectoure x le 27-04-1762 à Lectoure St Gervais avec <u>LAGUILLÈRMIE Marie</u></p> <p>J. C. Brettes</p>
2010-46	<p>LAJUS</p> <p>Ch ° de LAJUS Marie à Mauléon d'Armagnac (Bréchan) @ de 1765 et ° x + des parents</p> <p>M. Carréra</p>	<p><u>LAJUS Marie</u></p> <p>° le 19-09-1765 à Mauléon (Bréchan) fa de Jean (+ 09-05-1781 à Mauléon) et de FOURAINAN Anne (+ 15-09-1781 à Mauléon)</p> <p>J. C. Brettes</p>
2010-47	<p>DAGIEU – DUBOUCH</p> <p>Ch x de DAGIEU Joseph et DUBOUCH Marie 06-02-1822 dans le canton de Lectoure</p> <p>Mme Dagieu n° 779</p>	<p><u>DAGIEU Joseph</u></p> <p>(° 27 fructidor An 7 à Pouy Roquelaure) fs de Frix et <i>feue</i> RIZON Catherine x le 06-02-1822 à Pouy Roquelaure avec <u>DUBOUCH Marie</u> ° 1^{er} Ventôse an 11 à Gzaupouy fa de Jacques et de DEGAN Marie</p> <p>J. C. Brettes</p>
2010-48	<p>DUPUY – SUBERVIELLE</p> <p>Ch. x de DUPUY Pierre et SUBERVIELLE Marie Eugénie 1 fs Joseph ° 20-04-1847 à Lannepax</p> <p>M. Sussmilch n° 22</p>	<p><u>DUPUY Pierre</u></p> <p>° 21-12-1820 à Lannepax fs de Jean et LANNELONGUE Josèphe x le 23-09-1846 à Lannepax avec <u>SUBERBIELLE Marie Eugénie</u> ° 28-04-1818 à Lannepax fa de Dominique et de ROLLAND Marie</p> <p>J. C. Brettes</p>



Le Site incontournable du GGGéiste :

<http://membres.lycos.fr/geneagg/>



Généalogie Gasconne Gersoise

Armagnac-Condomois-Lomagne-Fezensac-Astarac-Gaure-Comminges-Pardi

Bienvenue !

Présentation du Centre

Le Gers en Gascogne

Sommaires des bulletins

Sites généalogiques

Travaux du Centre

Adhésion





LES BRANCHÉS – ANNUAIRE INTERNET

NOM	Prénom	@
ARMAGNAC	Lise	lise.armagnac@wanadoo.fr
BALAS	Pierre	pierre,balas@wanadoo.fr
BERGOUGNON	André	andre.bergougnon@orange.fr
CHEZE-MOTTIER	Cécile	cecile.cheze-mottier@ca-predica.fr
DAGUZAN	Jean-Jacques	jjdaguzan@gmail.com
DAGUZAN	Pierre	daguzan.pierre@wanadoo.fr
DATTAS	Henri	Dattas.henri@neuf.fr
DELMAS-COUDURIER	Viviane	coudurier-delmas@wanadoo.fr
DENUX	Philippe	denux@free.fr
DOCHE	Gisèle	andre- et- gisele@wanadoo.fr
DOSTES	Jacques	jdostes@club-internet.net
DUBOSC	Marc	mn.dub@wanadoo.fr
DUBOURDIEU	Bernard	bernard.dubourdieu@club-internet.fr
DUCASTAING	Christian	christian.ducastaing@orange.fr
DUCOM	Jean	ducom.jean@wanadoo.fr
GOERGEN-TREPOUT	Christiane	rgoergen@wanadoo.fr
LADOUCH	Michel	michel.ladouch@free.fr
LAFARGUE	Guy	guy.lafargue@cegetel.net
LAFITAN	Henri	g-h.lafitan@wanadoo.fr
LAPEZE	Nathallie	nathalie.lapeze@free.fr
LAOURDE	Bernard	Bernard.laourde@wanadoo.fr
LASSERRE	Michel	michel.arlette0713@orange.fr
LASSUS	Andrée	and.lassus@wanadoo.fr
LEVAVASSEUR	Bernard	brl@libertysurf.fr
LOUIT	Henri	henri.louit@orange.fr
MARTET	Marie-José	marie-josee.martet@alsatis.net
MONTANÉ	Yvette	montane.yvette@free.fr
NOGUES	Michele	courthes.nogues@wanadoo.fr
PECCABIN	Gérard	cl.g.peccabin@wanadoo.fr.
PELLEFIGUE	Pierre	p.pellefigue@wanadoo.fr

LES BRANCHÉS – ANNUAIRE INTERNET

NOM	Prénom	@
PERES	Marie Claire	m.peres2@orange.fr
PONTELLO	Jean Jacques	jjpontello@yahoo.fr
RAFFEL	Claudine	c.b.raffel@wanadoo.fr
ROLLIN	Christian	christian.rollin2@wanadoo.fr
ROUILLERIS	Bernard	bernard.rouilleris@cegetel.net
SABIT	Sylviane	sylviane.sabit@orange.fr
SENAC	Raymond	senacraymond@ad.com
SUBSOL	Henri	hsubsol@free.fr
SUSSMILCH	Christian	christiansusmilch@wanadoo.fr
TALFER	Yves	ytalfer@sfr.fr
THARAN	Jacques	jacques.tharan@wanadoo.fr
TOUTON	Roger	robertouton@free.fr
Van RAMPELBERGH	Nathalie	tasha@neuf.fr
VAISSIERE	Jean-François	jf.vaissiere@laposte.net



Si vous souhaitez paraître dans la liste des Branchés faites nous le savoir !



CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

GÉNÉALOGIE GASCONNE GERMOISE, est une Association à but non lucratif régie par la loi de 1901. Enregistrée à la sous-préfecture de CONDOM le 2 Décembre 1991 sous le N° 02517. Son siège Social est situé à l'Abbaye de Flaran, 32310 Valence-sur-Baïse.

Tout le courrier doit être adressé
25 rue Henri IV - 32001 AUCH

Le but de GGG est de réunir les généalogistes familiaux pour l'entraide dans les recherches et d'accueillir les personnes s'intéressant aux activités d'ordre culturel, social ou scientifique liées à la généalogie.

Membres du Conseil d'Administration

Mmes GAZEAU, RESPAUT, MM. BRETTEES, DAGUZAN, ESTINGOY, PECHBERTY, ROLLIN, SUSSMILCH, TALFER.

Membres du Bureau

Présidente Honoraire	Mme GAZEAU
Président	M. SUSSMILCH
Vice Président	M. ROLLIN
Secrétaire	M. BRETTEES
Secrétaire adjoint	M. PECHBERTY
Trésorière	Mme RESPAUT

Responsables des services

L'antenne PACA	M. GUIRAUD
L'antenne Québécoise	Mme LOUBERT
Les listes patronymiques	Mme de VERNEJOUL
Questions-Réponses, Recherches	MM. BRETTEES, ESTINGOY
Bulletin du G.G.G.	Mme GAZEAU, Mrs BRETTEES, SUSSMILCH
PNDS (Numérisation et Dépouillement Systématique)	M. SUSSMILCH, TALFER

SITES INTERNET

GGG	http ://membres.lycos.fr/geneagg/
URGG	http ://membres.lycos.fr/uggg/
PATRO COM	http ://www.patro.com (10 unités de consultation gratuites pour les membres du GGG)



PROCHAINS RENDEZ-VOUS 2011 :

Atelier de Formation	8 Janvier
Atelier de Formation	5 Fevrier
Atelier de Formation	5 Mars
Atelier de Formation	9 Avril
Atelier de Formation	21 Mai
Sortie de Printemps	28 Mai
Atelier de Formation	11 Juin
Atelier de Formation	17 Septembre
Assemblée Générale	
Atelier de Formation	12 Novembre
Atelier de Formation	10 Décembre

Les Ateliers de Formation Généalogique se tiennent à la salle des Cordeliers à Auch à partir de 14h30.



Parution du Bulletin en 2010

Les dates ci-dessous sont données à titre purement indicatif; nous essayerons de les tenir autant que possible

N° 74 Mars 2011	N° 75 Juin 2011
N° 76 Septembre 2011	N° 77 Décembre 2011

Cotisations pour l'année 2011

Métropole et U.E. :	Membres actifs	30 € avec Bulletin par Internet 37 € avec Bulletin par poste
Etranger	Membres donateurs	30 € avec bulletin par Internet 50 €
	Membres bienfaiteurs	à partir de 100 €

Correspondance

Pour recevoir une réponse:

1. Joignez une enveloppe timbrée avec votre adresse.
2. Rappelez vos coordonnées sur votre lettre ainsi que votre numéro d'adhérent
3. Ne traitez qu'un seul sujet par feuille, sur son recto exclusivement; et non dans le corps de la lettre.

Les articles contenus dans ce bulletin sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. Leur reproduction, même partielle, est interdite sans leur autorisation.

Les dépouillements sont consultables:

- aux Archives Départementales du Gers,
- au Secrétariat du G.G.G. ,
- dans les Mairies,
- à la Bibliothèque Nationale ,
- la Maison des Associations de Mauvezin (Mme Dupouy tél : 05 62 58 39 04).

Publications disponibles

Versions Imprimées :

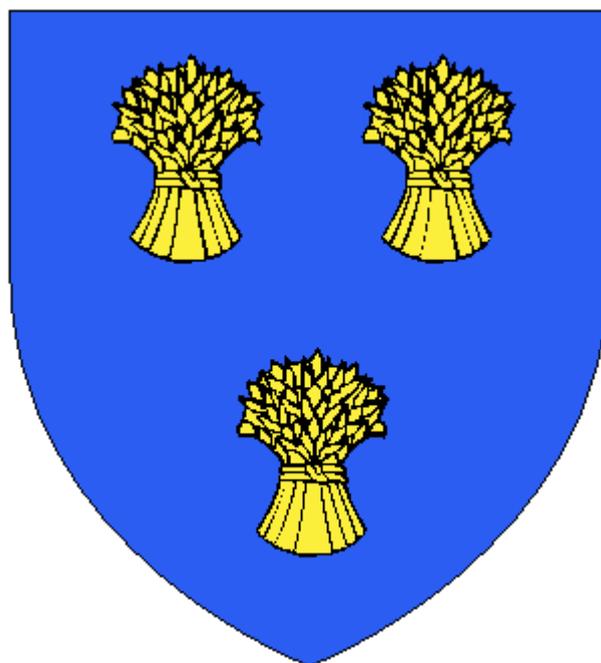
- Anciens N° du bulletin: l'exemplaire franco 3 € (jusqu'à épuisement du stock).
- Les demandes d'expédition de ces brochures sont à adresser par courrier uniquement.
- Hors Série N°1 : l'exemplaire franco 20 €

Versions Numériques :

- CD GGG Dépouillement au 31.12.2009: au prix franco 30 € .
- CD Hors Série N°1 pdf : au prix de 10 € , fichier Numérique pdf 5 €

S'adresser à: Monsieur Jean-Claude BRETTESS - 25 rue Henri IV- 32000 AUCH

DU MOULIN DE LA BARTHÈTE



d' Azur à trois gerbes de blé d'or liés au même 2 et 1

Seigneur du Mau, Gée, Labarthète et Rivière